

CARNETS SUR SOL

Dénouement : Date d'expiration des droits pour les opéras

Furieux contre la légèreté de la documentation des lutins, qui n'avaient su trancher ce point, nous nous sommes replongés dans les abîmes du CPI. Et grâce aux articles L. 113-2 et suivants, nous tenons la réponse.

Les deux mises à jour sont soulignées.

Copyright : DavidLeMarrec - 2007-12-30 20:21:17